



# Projet associatif

*“Traitez les gens comme s’ils étaient ce qu’ils devraient être, et vous les aiderez ainsi à devenir ce qu’ils peuvent être”*

GOETHE

Association Départementale des Amis et Parents de Personnes ayant un Handicap Mental de la Sarthe



# SOMMAIRE

<b>I. LES ORIGINES DE L'ASSOCIATION ET SON ÉVOLUTION</b>	P. 2
<b>II. L'IDENTITÉ ASSOCIATIVE :</b>	P. 3
• Un mouvement parental ouvert	P. 3
• Une identité parentale affirmée	P. 3
<b>III. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION</b>	P. 5
• Le respect et la dignité des personnes	P. 5
• L'intégration sociale	P. 5
• La culture de la bienveillance	P. 6
• L'épanouissement des personnes	P. 6
<b>IV. LA CHARTE ASSOCIATIVE</b>	P. 7
• Le cadre réglementaire	P. 7
• Projet personnalisé des personnes	P. 7
• La démarche qualité	P. 7
• Un accompagnement tout au long de la vie	P. 8
• Les enfants et adolescents	P. 8
• Les adultes	P. 9
• Les personnes vieillissantes	P. 10
• Une organisation cohérente et évolutive au service du projet associatif	P. 10
• L'évaluation	P. 10
<b>V. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION</b>	P. 11

## I. LES ORIGINES DE L'ASSOCIATION ET SON ÉVOLUTION

### ORIGINES

En février 1955, les premiers parents se sont regroupés et ont organisé entre eux un accueil d'enfants handicapés.

Ils ont créé l'Association « Les Papillons Blancs » devenue en 1973 l'Adapei, pour développer la solidarité entre parents d'enfants handicapés mentaux, pour sensibiliser les pouvoirs publics et pour proposer des solutions aux besoins des enfants et des adultes handicapés.

L'action de tous ces pionniers en France a débouché sur la création d'un mouvement national, l'UNAPEI, et sur le vote de la Loi de 1975, première reconnaissance de la responsabilité de la collectivité dans l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Dans cette dynamique, un réseau important de structures a été développé, appuyé sur un corps professionnel de plus en plus qualifié et diversifié.

En 1995, l'Adapei devient l'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales. En 1999, elle rédige son premier projet associatif global.

### ÉVOLUTION

#### Rapprochement associatif

En 2009, pour répondre aux nouvelles contraintes, l'association parentale AIPSS engage une réflexion pour s'adosser à une association plus importante. Son conseil d'administration choisit de se rapprocher de l'Adapei. Une convention de fusion-absorption est signée.

L'Adapei s'engage à poursuivre et à faire évoluer les projets de l'AIPSS et notamment à investir le champ de l'autisme.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'Adapei prend la gestion d'un IME, d'un SESSAD, d'un CAFS et d'un ESAT hors les murs et intègre trois administrateurs de l'AIPSS dans son CA.

#### Actualisation du projet associatif

Avec la mise en place des Agences Régionales de Santé et l'évolution du secteur médico-social, l'Adapei de la Sarthe fait évoluer son projet associatif.

Elle décide d'étendre son champ d'intervention en tenant compte de la diversité des personnes en situation de handicap mental.

Aujourd'hui le champ de l'Adapei se définit ainsi :

Personnes de tout âge en situation de handicap mental dans la diversité des situations qu'il recouvre : déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés : polyhandicap, troubles psychiques, autisme.

Pour répondre aux évolutions et aux besoins des personnes en situation de handicap l'association entend s'ouvrir vers de nouveaux secteurs : gérontologie, aide à domicile.

L'Adapei aujourd'hui a en charge 1900 personnes, enfants, adultes, personnes vieillissantes dans 50 structures, services ou établissements, avec près de 1000 salariés et collaborateurs.

## II. L'IDENTITÉ ASSOCIATIVE :

### UN MOUVEMENT PARENTAL OUVERT

L'Adapei de la Sarthe est un mouvement parental, militant, laïc, à but non lucratif.

L'Adapei de la Sarthe se veut ouverte à toute personne souhaitant défendre les personnes handicapées relevant de son champ d'intervention.

Elle établit des liens avec les représentants légaux des personnes accueillies.

Elle souhaite développer des partenariats avec les associations du secteur médico-social ou sanitaire qui se reconnaissent dans ses valeurs.

### UNE IDENTITE PARENTALE AFFIRMÉE

L'action associative est portée par l'engagement de familles apportant un vécu, une connaissance intime de la réalité du handicap, et par la conviction que la responsabilité individuelle de parent doit être soutenue et relayée à travers un mouvement collectif.

Les notions de continuité et de contrat moral entre parents d'aujourd'hui et de demain sont au cœur du projet associatif.

#### La mission de ce mouvement parental militant est triple :

- **Mission d'aide aux personnes et aux familles.**
- **Mission politique.**
- **Mission gestionnaire.**

#### **L'Adapei se donne les moyens d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des personnes accueillies, des familles, des aidants familiaux et des personnes et familles sans solution.**

Devant des évolutions du secteur des aidants à domicile, l'association sera attentive à développer son accompagnement : aide, service de répit...

- Elle développe la formation interne de ses militants.
- Elle met en place les structures internes d'un fonctionnement efficace et démocratique en référence à ses statuts et au règlement intérieur du Conseil d'Administration.
- Elle pratique dans ce cadre la délégation de pouvoir dans l'association et dans ses services.
- Elle donne la parole et fait une place appropriée aux personnes accueillies dans son fonctionnement associatif.
- Elle assure une veille des besoins sans réponse, elle s'engage à proposer un soutien aux personnes inscrites sur les listes d'attente de ses établissements et cherche à développer des solutions adaptées temporaires et pérennes.

**L'Adapei a un rôle d'interpellation, d'impulsion et de pression auprès des pouvoirs publics. Elle agit auprès de la société pour la rendre accessible aux personnes en situation de handicap.**

**Dans ce but :**

- Elle organise la communication, l'information et la mobilisation des familles,
- Elle sensibilise l'opinion au handicap mental et à ses troubles associés,
- Elle se positionne en partenaire actif auprès de l'État, du Département et de la Région pour influencer sur l'évolution des politiques sociales et culturelles
- Elle est force de proposition auprès des pouvoirs publics.
- Elle coordonne son action avec l'Unapei, et l'Urapei.

L'Adapei propose la création de services, structures, établissements nécessaires aux personnes en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés et les gère dans le cadre de la législation en vigueur et selon les orientations qui sont les siennes.

Elle se positionne comme un acteur attentif à la définition des besoins et à leur reconnaissance.

Son activité gestionnaire est guidée par le projet associatif, elle n'en constitue pas la finalité. Si l'association entend continuer demain à répondre à l'évolution des besoins et de la commande publique, c'est dans le cadre d'un développement maîtrisé sans renoncer à son exigence de qualité.

### III. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'Adapei de la Sarthe, ses adhérents et salariés, partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens.

**L'Adapei est avant tout une association parentale au service de la personne en situation de handicap mental. Elle apporte son soutien à la famille.**

L'Adapei intervient à tous les niveaux pour que soient reconnus les besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap mental et qu'il y soit répondu de manière appropriée.

Elle défend et promeut :

#### LE RESPECT ET LA DIGNITÉ DES PERSONNES :

L'ensemble des acteurs s'engage dans le respect des personnes et de leur dignité. C'est pourquoi, les réponses doivent être modulées en fonction des besoins, des capacités et des intérêts des personnes accompagnées.

Les soins et la protection doivent être assurés à chacun sans perdre de vue l'objectif de le faire accéder à plus d'autonomie, ou à favoriser sa promotion individuelle dans le respect de son projet.

#### L'INTÉGRATION SOCIALE :

**La personne est reconnue en tant que personne citoyenne. Elle jouit à ce titre des mêmes droits et a les mêmes devoirs que tout membre de la collectivité nationale.**

L'association agit à la fois auprès des personnes dans le cadre du droit à la compensation du handicap mais aussi auprès de la société pour favoriser l'acceptation, faire connaître, et reconnaître la différence.

Pour faire appliquer cette citoyenneté, l'association se donne comme objectif principal la mise en place du droit commun pour chaque personne dans le respect de son projet personnalisé.

Ce droit commun se traduit par la promotion :

- de l'intégration scolaire,
- de l'intégration professionnelle,
- de l'éducation et de la formation,
- de l'intégration par l'habitat,
- de l'intégration dans l'accès aux loisirs, au sport et à la culture.

**Les activités visant à développer l'autonomie et la socialisation sont essentielles** pour que la personne en situation de handicap puisse être intégrée dans son environnement en y prenant une part active.

**Le contact, les échanges avec le milieu social environnant doivent être constants** pour préparer celui-ci et la personne en situation de handicap elle-même à une véritable insertion.

Pour l'Adapei, la personne en situation de handicap mental doit être reconnue en tant que personne citoyenne, c'est-à-dire qu'elle vit dans la cité, elle fait partie de la société.

À cet égard, l'Adapei recherche autant que possible à développer un accompagnement de proximité soucieux de respecter le choix du lieu de vie des personnes.

Elles y conservent leurs repères physiques et sociaux, la familiarité de l'environnement immédiat favorisant les rencontres, les liens et la connaissance réciproque avec le milieu ordinaire.

Promouvoir la citoyenneté, c'est aussi permettre aux personnes selon leur âge, leur capacité et leur volonté d'accéder à une vie affective, sexuelle, à une vie de couple.

Concernant la parentalité ou la non parentalité, l'association assure à travers ses établissements et services un rôle de conseil éclairé, d'accompagnement et d'orientation vers les structures adéquates.

## LA CULTURE DE LA BIENTRAITANCE :

**La bientraitance** est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. L'association s'engage à développer une culture de la bientraitance sur les bases des recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM (Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-Sociale).

## L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES :

L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé de chaque personne doivent permettre son épanouissement : bien être, estime de soi, confiance et développement des potentialités.



## IV. LA CHARTE ASSOCIATIVE

### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'association inscrit son action dans le cadre réglementaire, et en particulier en référence aux deux textes majeurs que sont :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, qui instaure notamment le droit à la compensation du handicap.

### PROJET PERSONNALISÉ DES PERSONNES

Au regard de ce cadre réglementaire, l'Adapei fait de l'élaboration du projet personnalisé de chaque personne un axe fort.

**Le projet personnalisé d'accompagnement** pour les enfants et **le projet personnalisé** pour les adultes sont à la base des actions des différents acteurs

Ce projet est élaboré avec la personne concernée, les différents intervenants éducatifs et médico-sociaux et la famille et/ou le représentant légal.

Guidée par la volonté de trouver le meilleur équilibre entre promotion de l'autonomie et protection, l'association promeut une prise de risque mesuré, se référant à l'intérêt supérieur de la personne. Elle est susceptible dans ce cadre de faire valoir et défendre le choix des personnes, y compris vis-à-vis de leurs proches.

Le projet de vie est la référence qui assure une attitude d'ensemble cohérente et une continuité dans le temps.

L'action auprès des personnes s'attachera à développer les potentialités de chaque individu et à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer la socialisation des personnes les plus handicapées.

### LA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité est l'affirmation d'une volonté politique de l'Adapei de la Sarthe de décliner concrètement le projet associatif avec ses valeurs et ses orientations.

Le projet d'établissement, dans son élaboration et sa réalisation met en œuvre les valeurs et les orientations associatives.

Il est évalué régulièrement par la direction générale et le conseil d'administration.

La démarche qualité permet dans un souci de cohérence et de lisibilité :

D'améliorer en permanence la qualité des actions et des prestations rendues à la personne en situation de handicap ;  
D'améliorer et d'harmoniser l'organisation de l'association, des établissements et services ;  
De mettre en œuvre des réponses collectives et individuelles innovantes, souples, adaptées, ouvertes sur l'environnement ;  
De généraliser et d'harmoniser les recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les établissements et services ;  
D'enrichir, par le partage de nos expériences et nos savoir-faire, notre culture associative.

Elle doit aussi mettre en conformité les établissements et services avec les exigences légales et réglementaires, préparer l'évaluation interne et externe.

## UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE

L'association veille à une prise en compte globale des besoins des personnes, relayée par une offre d'accompagnement diversifiée, ouverte sur l'extérieur, favorisant la continuité, la diversité et la fluidité des parcours. Particulièrement vigilante à éviter les effets de filière, l'Adapei veille à ce que chacun bénéficie du parcours répondant à ses besoins et aspirations, au sein ou en dehors de l'association.

### LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS :

L'association contribue à compenser les effets de la situation de handicap afin de favoriser l'inclusion du jeune au sein du milieu ordinaire.

L'association promeut

**l'action précoce auprès des très jeunes enfants** afin de prévenir l'émergence d'un handicap mental et de soutenir l'action éducative de ses parents.

L'association favorise

**l'inclusion des enfants et adolescents au sein de leur lieu de vie dans l'école de leur secteur**

Elle privilégie

**les réponses et solutions de proximité.** Les SESSAD, IME et autres dispositifs adaptent leur fonctionnement et modalités d'intervention aux besoins des enfants et adolescents, et de leurs familles.

L'association est attentive à trouver

**des solutions pour les enfants en situation complexe** : grande dépendance ou Troubles Envahissants du Développement.

## LES ADULTES :

Attentive à reconnaître le statut d'adulte des personnes en situation de handicap, l'association propose des accompagnements dans le domaine du travail protégé, de l'hébergement, de l'accompagnement social, et du soin.

### • Les adultes en situation de travail.

#### **Le travail protégé : ESAT et SA-ESAT**

L'Association gère des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des sections annexes d'ESAT.

Ces établissements proposent aux personnes dont l'aptitude à travailler est suffisante, des activités adaptées à caractère professionnel.

**Ces lieux de travail adapté sont aussi des outils de promotion et de soutien des personnes dans le milieu ordinaire.**

L'accompagnement des personnes par le travail et par les actions de soutien permet à chacun de **développer ses compétences et de construire pas à pas son projet professionnel.**

#### **Les Entreprises Adaptées : EA**

Les EA sont des lieux de travail en milieu ordinaire mais dans des conditions adaptées. Les EA développent des **outils de promotion** et de soutien, favorisant le **développement des compétences et l'évolution vers les autres entreprises.**

L'association promeut activement l'insertion dans le milieu ordinaire.

Elle assure un accompagnement et une veille pour les personnes professionnellement intégrées.

#### **L'hébergement des adultes au travail.**

L'association propose des solutions d'hébergement adaptées à chacun : Foyer d'Hébergement, Foyer d'Hébergement de Semi Autonomie, Service d'Aide à la Vie Sociale, accompagnement en appartements dans la cité...

Ces lieux d'hébergement ne sont pas une fin en soi mais sont aussi des **lieux d'apprentissage à la vie autonome ou semi autonome** selon les capacités de chacun.

### • Les adultes qui n'ont pas accès au travail.

#### **Cadre de vie et accompagnement.**

Concernant les adultes qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus avoir accès au travail, l'association est en recherche constante pour proposer à chaque personne une réponse adaptée à ses besoins : Foyer de Vie, Foyer d'Accueil Médicalisé, Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer pour Personnes Vieillissantes, et services d'accompagnement.

Dans ces lieux d'accueil, outre la dimension d'hébergement, l'association s'attache à développer l'accompagnement des personnes par des activités éducatives, de soins et de socialisation.

**Ces établissements doivent permettre aux personnes accueillies, d'évoluer, de progresser ou de maintenir leurs acquis.**

Ce sont des lieux ouverts vers la cité, tournés vers l'intégration dans le quartier, le village ou la ville. L'association adapte ces lieux et son accompagnement aux personnes les plus en difficulté : situation de grande dépendance, Troubles Envahissants du Développement...

## LES PERSONNES VIEILLISSANTES

### **Le vieillissement des personnes et l'accompagnement de la fin de vie.**

L'Association développe dans ce sens des solutions d'accompagnement spécifiquement conçues pour les personnes âgées vieillissantes, en lien étroit avec ses partenaires du secteur. La fin de vie faisant partie de la vie, l'Adapei entend rendre possible celle-ci sur le lieu de résidence de la personne, dans la limite des moyens humains et matériels de l'établissement.

## UNE ORGANISATION COHÉRENTE ET ÉVOLUTIVE AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF

L'association développe une large offre d'accompagnements à travers un ensemble d'établissements et services constituant une réponse évolutive aux besoins des personnes accompagnées. Ce dispositif a vocation à s'adapter de façon continue et réactive.

Ces établissements et services doivent mutualiser leurs compétences leurs savoir-faire et prévoir une mobilité au niveau des personnes et des professionnels.

Ces interventions couvrent les domaines de la protection, de la prévention, du soin, de l'éducation et de l'accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, de la formation, de la scolarisation, du travail adapté, de l'intégration professionnelle et de l'intégration sociale par l'hébergement, les loisirs, les sports, la culture, et cela à tous les âges de la vie.

## L'ÉVALUATION

L'évaluation doit être régulière autant au niveau du projet personnel qu'à celui du projet global d'établissement dans le cadre de la démarche qualité mise en place par l'association. C'est un passage méthodologique obligé qui permet de réactualiser, de réorienter les objectifs et les moyens mis en œuvre en faveur des personnes et qui permet ainsi à l'association d'adapter sa politique aux évolutions.

C'est en fonction des critères d'adaptation aux besoins des personnes, d'accession à plus d'autonomie, de promotion et d'épanouissement des personnes, d'intégration scolaire, sociale et professionnelle, que se fait l'évaluation globale.

La qualité associative est par ailleurs animée par la recherche du meilleur emploi de ses ressources, et par la prise en compte de la responsabilité environnementale dans chacun des projets qu'elle conduit.

## V. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Adapei de la Sarthe se définit par son enracinement dans l'identité associative et adopte une organisation et un fonctionnement associatif fondés sur ses valeurs.

Elle reconnaît la place et le rôle de l'ensemble des acteurs qui concourent à la réalisation de son projet. La vie associative repose sur une articulation entre les adhérents, les administrateurs, les familles, les salariés, les personnes accompagnées, les bénévoles et les partenaires.

### **Les adhérents constituent l'assemblée générale, base de l'action associative**

L'Adapei de la Sarthe cherche à mobiliser des adhérents issus de différents horizons, qui se reconnaissent dans le projet de l'association et soutiennent son action. Elle recherche, valorise et donne sens à l'adhésion auprès des proches des personnes accompagnées et des personnes accompagnées elles mêmes.

### **Les administrateurs conçoivent et garantissent la politique de l'association**

**Le Conseil d'Administration est un collectif de personnes ressources bénévoles élues par l'Assemblée Générale. Il est garant du projet associatif et définit les orientations stratégiques.**

Investis sur les dossiers et réflexions internes, attentifs à disposer des connaissances nécessaires sur le secteur, les administrateurs mettent leur expérience au service de l'association et s'assurent de son bon fonctionnement. En lien avec les familles, ils animent la vie associative de proximité.

### **La direction générale**

Pour conduire sa politique, l'association s'entoure des compétences d'une direction générale. Par délégation du président, la direction générale est garante de la mise en œuvre du projet associatif, de la politique générale de l'association, de la communication, d'une dynamique d'innovation et de développement, de la gestion et de l'administration de l'association.

La direction générale met en œuvre un management associatif participatif qui s'appuie sur la légalité, la délégation, la responsabilisation et l'évaluation.

La direction générale anime une équipe de direction, composée, des cadres de direction, de la direction des ressources humaines et de la direction administrative et financière.

## **Les directeurs d'établissements et de services**

**Par délégation de la direction générale, les directeurs sont garants de la mise en œuvre des projets des établissements et des services dans le respect des orientations du projet associatif.**

Ils sont garants du bon fonctionnement de leurs établissements, de la gestion administrative et d'une dynamique d'innovation.

Ils animent une équipe de direction composée du directeur et des cadres hiérarchiques. Le mode de direction favorise la coopération, l'innovation, la transversalité et la mutualisation des compétences.

## **Les professionnels**

Les professionnels de l'Adapei de la Sarthe inscrivent leurs actions dans la dynamique associative. L'association favorise les réflexions et les projets transversaux. Les professionnels interviennent sur un socle de valeurs communes associant le respect, l'écoute et plus largement l'attention à chacun.

L'association est guidée par la volonté de mettre en valeur les compétences des salariés et de les accompagner dans leur parcours professionnel. La gestion des ressources humaines favorise la mobilité et se décline de façon harmonisée et adaptée aux spécificités des différents établissements et services.

## UNE HISTOIRE EN DEVENIR

### Des débuts

En décembre 1954, Madame Carpentier (directrice d'école, rue du Chêne Vert) et Monsieur Léonce Malécot (fondateur des Papillons Blancs - Paris) regroupent quelques parents et enfants handicapés pour une réunion d'information et c'est en février 1955 que ces familles créent l'association des Papillons Blancs de la Sarthe avec Monsieur Huchet comme président.

L'association organise des cours privés financés **par les parents**. Au début, deux jardinières d'enfants (la profession d'éducateur spécialisé n'existe pas encore), Mesdemoiselles Corric et Delaunay donnent des cours d'abord au domicile des parents puis successivement rues des Boucheries place Saint-Michel rue de la Paix. Ce n'est pas le luxe, pas de cantine, on réchauffe les «gamelles» dans des bassines d'eau chaude. Après des démarches laborieuses, l'IMP **Malécot** ouvre ses portes le **16 décembre 1963** et reçoit 40 jeunes de 6 à 17 ans, bientôt l'effectif est porté à 60.

En 1963, L'UNAPEI est reconnue association d'utilité publique.

Mais les parents qui avaient œuvré pour l'ouverture de cet établissement se sont retrouvés avec leurs adolescents sur les bras, aussi a-t-il fallu envisager la création d'un CAT.

En 1964, quelques jeunes sont accueillis au Centre aéré de Funay où ils fabriquent, encadrés par un moniteur, des ballons de sport. Pas de prise en charge, pas de cantine, obligation de libérer les lieux durant les congés scolaires. Afin d'encourager les travailleurs un petit pécule leur est distribué.

En 1965, c'est l'installation avenue du Dr Jean Mac ; prix de journée 4,55 francs entièrement **financé par les familles**.

Malgré nos efforts, des familles restaient sans solution, aussi en 1966, des **garderies assurées** par des bénévoles ont été ouvertes aux Maillets, Sablons et Allonnes. La garderie d'Allonnes a permis un recensement des familles qui a amené petit à petit à la création du site du Bois Joli.

Côté loisirs une première colonie de vacances animée par deux monitrices a vu le jour en 1958 (à Verneuil-le-Chétif) puis en, 1967 c'est un camp de vacances sous toile avec un moniteur et un bénévole (12 participants).

Les problèmes financiers n'étaient pas des moindres et c'est la raison pour laquelle nous avons organisé une quête sur la voie publique au Mans et dans le Département. Quelle mobilisation de bonnes volontés !

A l'issue d'une campagne nationale, lancée par la Fondation de France en 1970, la «Croisade des Cœurs», le dossier de reconstruction du CAT Jean Mac a été retenu à notre grande satisfaction.

En ce qui concerne l'information, les revues UNAPEI arrivaient en bloc chez Madame Le-Véo, à nous de les mettre sous pli et de les acheminer vers les destinataires. Afin que les adhérents soient tenus informés des activités de leur association, une «feuille de liaison» a été éditée à partir de 1964. Nous insérons cette feuille dans le bulletin national (Texte de Mesdames Garchon et Le-Véo).

### A maintenant

L'association s'est développée et compte environ 450 familles adhérentes, elle gère 50 établissements et services avec 1000 salariés pour accueillir 1900 personnes. L'Adapei a donc dû se structurer en association moderne avec un siège, un directeur d'association pour mener une gestion de qualité dans ses services et poursuivre son rôle d'association parentale.

### Et demain ...

Le chemin parcouru, l'œuvre bâtie, par les pionniers, les militants, les professionnels sont déjà très importants mais il reste encore beaucoup à faire...

## CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS IMPORTANTS

- > 24.02.1955 Déclaration de l'Association à la Préfecture de la Sarthe
- > 1963 Création d'un IME LEONCE MALECOT – LE MANS
- > 1964 Création d'un ESAT JEAN MAC (Circuit) – LE MANS
- > 1971 Création de l'Association Sportive et de Loisirs (ASL)
- > 1977 Création d'un ESAT LE BOIS JOLI – ALLONNES  
Création d'un Foyer d'hébergement LE PETIT CLOTEAU – ALLONNES
- > 1978 Création d'un SESSAD – MALECOT – LE MANS  
Création d'un ESAT LES OISEAUX – CHATEAU DU LOIR
- > 1979 Création d'un Internat de Semaine LE BOIS JOLI – ALLONNES
- > 1980 Création d'une Section POLYHANDICAPES – MALECOT – LE MANS  
Création de l'Association TUTELAIRE DES INADAPTES (A.T.I.)
- > 1981 Création d'un Foyer d'hébergement LES PRIMEVERES – CHATEAU DU LOIR  
Création d'un ESAT LES PRAIRIES – LE MANS  
OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE
- > 1983 Création d'un SAVS LE BOIS JOLI – ALLONNES  
Création d'un ESAT LE TERTRE – LA FERTE BERNARD
- > 1986 Création d'un ESAT LE GUETTE MIDI - BALLON
- > 1988 Affiliation de l'Association à l'UNAPEI  
Reprise des biens de l'ASSOCIATION DE LA MASSELIERE – BAZOUGES en dépôt de bilan  
et Création de 3 APEI correspondantes puis Création d'un ESAT à BAZOUGES SUR LE LOIR,  
- EA Les Ateliers du Verger – BAZOUGES SUR LE LOIR  
- 1 IME à BAZOUGES SUR LE LOIR  
- 1 ENTREPRISE ADAPTEE Les Serres des Hunaudières à RUAUDIN  
- 1 Centre de Vacances à SAINT JEAN DE MONTS
- > 1990 Création d'un Foyer d'hébergement LA MAISON DU LAC – LA FERTE BERNARD  
Création d'un SAAJ LES TROIS TILLEULS – CHANGE
- > 1991 OUVERTURE du premier groupe – classe intégrée à l'école Claude BERNARD –LE MANS
- > 1992 Création d'une Maison d'Accueil Spécialisée HELIOPE – LE MANS  
Recrutement du 1<sup>er</sup> Directeur d'Association
- > 1993 Création d'un Foyer d'hébergement LA VILLA DES ROSES et Studios annexes,  
service de suite – CHATEAU DU LOIR
- > 1994 Création d'une Entreprise Adaptée PREST 2000 – LE MANS  
Création d'un Foyer LA MAISONNERAIE – COULAINES
- > 1995 Création d'un Foyer de vie LES SORELLES – THOIRE SUR DINAN  
Création d'une Section annexe d'ESAT DES PRAIRIES – LE MANS  
Création d'un SAVS LE MANS METROPOLE – LE MANS  
Création d'une 1<sup>ère</sup> classe intégrée de l'IME MALECOT dans les écoles  
GERARD PHILIPPE et LOUIS BLEROIT au MANS
- > 1997 Achat des Locaux du Siège Social – 19, rue de la Calandre – LE MANS  
Création d'un Service d'accompagnement à la vie sociale – CHATEAU DU LOIR
- > 1998 Création d'une Section annexe d'ESAT DU CIRCUIT  
Achat des Locaux de l'ESAT LE TERTRE – LA FERTE BERNARD



- > 1999 Le Projet associatif global  
Création d'une Entreprise Adaptée VERT 2000 - ALLONNES  
Regroupement du SAVS (Allonnes) et du SAAJ (Changé)  
Création d'un E.A.T. Espace d'Accueil Temporaire pour les personnes en attente de place  
Création d'un Service d'Accompagnement de la Ferté Bernard – Ballon  
Projet de regroupement de l'APEI au Val de Loir et des Hunaudières dans l'Adapei  
Création d'un Foyer d'hébergement LA RESIDENCE – LA FLECHE
- > 2000 Création d'une Section annexe d'ESAT DU BOIS JOLI – ALLONNES  
Création d'un Service d'accompagnement à la vie sociale – LA FLECHE  
Fusion - Absorption de l'association du VAL DE LOIR - BAZOUGES (IME + ESAT)
- > 2003 Lancement de la démarche qualité
- > 2004 Restructuration de l'internat du BOIS JOLI en foyer d'hébergement de semi-autonomie  
ALLONNES ET COULAINES  
Création d'une Place d'externat maison d'accueil spécialisée HELIOPE – LE MANS
- > 2005 Création d'un Foyer de vie / FAM LES CEDRES – ST GEORGES DU BOIS  
Restructuration du foyer d'hébergement LE PETIT CLOTEAU devenu LA TOUR AUX FEES – ALLONNES  
Création d'un Foyer de vie Provisoire LE BOIS JOLI – ALLONNES  
Création d'une Maison d'accueil spécialisée provisoire – LA FRESNAYE SUR CHEDOUET  
Création d'une Section d'annexe d'ESAT LES OISEAUX – CHATEAU DU LOIR  
Création d'une Section d'annexe d'ESAT LE TERTRE – LA FERTE BERNARD
- > 2006 Création d'un Foyer d'hébergement de semi-autonomie DU LAC – LA FERTE BERNARD  
Création d'un Foyer d'hébergement de semi-autonomie DU LAC – BALLON
- > 2007 Création d'une Maison d'accueil spécialisée ROBIN DES BOIS - LE MANS  
Création d'un Foyer de vie / FAM LES HETRES – RUAUDIN  
Installation d'une classe intégrée de l'IME du VAL DE LOIR au Collège Le petit Versailles à La Flèche
- > 2008 Création de 24 places de foyer d'hébergement pour personnes handicapées  
vieillissantes à LA MAISONNERAIE à COULAINES  
Création de l'EA Nord Sarthe à LA FERTE BERNARD
- > 2009 Création d'une FHSA LE MANS METROPOLE – LE MANS  
Installation d'une classe intégrée de l'IME MALECOT au Collège Jean Cocteau au Mans
- > 2010 Fusion-absorption de l'AIPSS par l'Adapei : IME et CAFS Vaurouzé, SESSAD l'Escale et ESAT La Passerelle.  
L'Association change de logo  
Extension de 10 places de SAVS LE MANS METROPOLE pour personnes handicapées mentales  
vieillissantes  
Extension de 15 places de SAVS dont 5 pour personnes handicapées mentales vieillissantes  
à LA FERTE BERNARD  
Installation EA Les Ateliers du Verger et ESAT du Val de Loir sur le site de Ouest Park au Bailleul  
Installation d'une classe intégrée de l'IME du VAL DE LOIR au Collège Les quatre vents au Lude
- > 2011 Médicalisation de 15 places au SAJ Cenoman  
Mise à jour du projet associatif  
Création de 15 places de SAMSAH

### Présidents

- Georges HUCHET
- Jacques MOREAU
- Jean-Marie COUILLEAUX
- Jean-Michel HAGEN
- Clément MAZIER
- Pascal COROLLER

### Dates de Présidence

- de 1955 à 1965
- de 1965 à 1978
- de 1978 à 1992
- de 1992 à 1995
- de 1995 à 2006
- de 2006 à aujourd'hui





